



Bruxelles, le 2 juillet 2026

CM 3508/1/26
REV 1

Dossier interinstitutionnel:
2025/0429(COD)

CODEC
JAI
ENFOPOL
CRIMORG
IXIM
DATAPROTECT
CYBER
COPEN
FREMP
TELECOM
COMPET
MI
CONSOM
DIGIT
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.2480

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à une dérogation temporaire à certaines dispositions de la directive 2002/58/CE en ce qui concerne l'utilisation de technologies par les fournisseurs de services de communications interpersonnelles non fondés sur la numérotation pour le traitement de données à caractère personnel et d'autres données aux fins de la lutte contre les abus sexuels commis contre des enfants en ligne

Lancement d'une procédure écrite:

– Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil

= Prolongation du délai jusqu'au 2 juillet 2026, 14 h 00 (heure de Bruxelles)

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 1^{er} juillet 2026 de recourir à la procédure écrite, **les délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse** sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour:

- adopter la position du Conseil en première lecture sur le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à une dérogation temporaire à certaines dispositions de la directive 2002/58/CE en ce qui concerne l'utilisation de technologies par les fournisseurs de services de communications interpersonnelles non fondés sur la numérotation pour le traitement de données à caractère personnel et d'autres données aux fins de la lutte contre les abus sexuels commis contre des enfants en ligne, dont le texte figure dans le document 11261/26, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil, dont le texte figure dans le document 11261/26 ADD 1.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais et au plus tard le jeudi 2 juillet 2026 à 14 h 00 (heure de Bruxelles)** et être envoyées à l'adresse suivante: codecision.adoption@consilium.europa.eu.